



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

EDF

Question écrite n° 48496

Texte de la question

M. Jean-Claude Lefort s'inquiète auprès de M. le ministre de l'industrie, de la poste et des télécommunications du rôle que joue actuellement EDF, associé à un groupe français du BTP, dans le processus de privatisation des entreprises d'électricité de plusieurs pays d'Afrique de l'Ouest (Sénégal, Guinée, Togo, Niger) imposé par le FMI et la Banque mondiale. Il considère en effet qu'il est anormal qu'une entreprise nationalisée participe de la sorte au démantèlement des services publics de ces pays au lieu de soutenir leur développement dans le cadre de programmes de coopération orientés dans le sens de la satisfaction des besoins des populations concernées. M. Lefort souligne en outre que le secteur de la production d'électricité constitue un instrument essentiel de souveraineté et de développement. Sa privatisation au bénéfice d'intérêts étrangers, fussent-ils français, placerait donc ces pays dans un état de sujétion de triste mémoire. M. Lefort demande donc à M. le ministre de l'industrie de prendre les dispositions nécessaires pour que les dirigeants d'EDF renouent avec une politique de coopération conforme à la vocation de l'entreprise.

Texte de la réponse

Plusieurs pays émergents, notamment en Afrique, ont entrepris de privatiser leur secteur électrique, dans le souci de favoriser la modernisation de ce secteur, d'améliorer sa compétitivité et de lui permettre de faire face aux besoins de leur économie et à la croissance de leur demande intérieure. Ces projets de privatisation peuvent aussi comporter une dimension multilatérale et constituer un facteur important de développement économique régional. C'est le cas en Afrique subsaharienne, où plusieurs projets d'aménagements, hydroélectriques en particulier, sont actuellement à l'étude ou en voie de développement, en vue de faciliter les échanges d'électricité entre pays riverains. Ces projets sont considérés, par les bailleurs de fonds internationaux, comme d'importants moyens d'intégration régionale. EDF, soucieuse de se développer à l'international, à l'instar des autres compagnies électriques mondiales, suit avec attention ces projets, avec l'objectif de valoriser son savoir-faire dans les pays présentant un potentiel de développement économique prometteur. Cette intervention est également de nature à offrir des « retombées » favorables aux industriels français, notamment les constructeurs de matériels électriques. Mais la participation d'EDF à de telles opérations, dès lors qu'elle implique un investissement, est décidée en fonction d'éléments objectifs, et en analysant les opérations également sous leur aspect économique. En tout état de cause, l'engagement d'EDF à l'international s'opère en privilégiant de manière systématique les formules de partenariat et d'alliance avec les acteurs électriques des pays concernés et ne saurait avoir pour effet de contribuer à un démantèlement des services publics de l'électricité ou à un abandon de souveraineté de ces pays. Il vise au contraire à développer des actions de coopération, dont l'expérience démontre qu'elles sont mutuellement fructueuses.

Données clés

Auteur : [M. Lefort Jean-Claude](#)

Circonscription : - COM

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 48496

Rubrique : Electricite et gaz

Ministère interrogé : industrie, poste et télécommunications

Ministère attributaire : industrie, poste et télécommunications

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 17 février 1997, page 767

Réponse publiée le : 21 avril 1997, page 2115